

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	Présents votants : 10	Pour : 0	Abstention: 1	Contre : 10 +1 procuration
-------------------------	-----------------------	----------	----------------------	-------------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 décembre 2019.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	CONTRE	MOUTIER Chantal	CONTRE (Procuration)
BAZINET Bernard	CONTRE	LEONARD Roger	<i>Absent</i>	PELLEVOISIN Joël	CONTRE
BARTEAU Etienne	ABSTENTION	MALLEMANCHE Valérie	CONTRE	PEYRAZAT Pierre	CONTRE
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	CONTRE
GRASSET Marie- Madeleine	CONTRE	METIFEU Francis	CONTRE	ROUMAT Gérard	CONTRE

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER (procuration Monique JULIEN), Yoann MARENDA

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY, Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique JULIEN

2019-51 Compétence optionnelle CCPN : Maison France services

Par délibération n°CC-DEL-2019-126 la communauté de communes du Périgord Nontronnais a décidé d'ajouter une compétence optionnelle à ses statuts à savoir la « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »

Il convient de se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré refuse à la majorité l'adoption de cette compétence.

L'assemblée délibérante estime que cette prise de compétence par la CCPN éloignerait à terme les services de proximité par la population des autres communes.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 13 décembre 2019
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 13 décembre 2019
Page 1 sur 1

